

**Bureau du PETER**  
**Compte rendu de la réunion du 24 septembre 2019**  
**à Aimargues**

Séance du 24 septembre 2019  
Membres en exercice : 8 titulaires  
Membres présents : 5

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre septembre, à 14h30, le Bureau Syndical du PETER Vidourle Camargue (Gard), s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

**Présents :**

Pierre MARTINEZ, Jean Baptiste ESTEVE, Jean Paul FRANC, Véronique MARTIN, Jacky REY,

**Excusés :**

Laurent PELISSIER, André BRUNDU, Robert CRAUSTE

**Administration :**

Maxime Charlier, Directeur du PETER Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction du PETER Vidourle Camargue.

**Ordre du jour :**

**Délibération prise en Bureau :**

1. GAL Vidourle Camargue-Demande de financement au titre du dispositif LEADER, Animation et fonctionnement 2020.

**Délibérations préparatoires au Comité Syndical du 8 octobre:**

2. Souscription au contrat groupe d'assurance statutaire
3. Convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires
4. **Modification du siège de la régie d'avance du PETER**
5. Signature de la Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard
6. Approbation du projet de territoire du PETER
7. **Question diverse : Demande de financement au titre de la coopération LEADER pour les échanges et le déplacement en Tunisie**

Le quorum est vérifié, la séance peut commencer.

**Délibération a prendre en Bureau :**

1. **GAL Vidourle Camargue-Demande de financement au titre du dispositif LEADER, Animation et fonctionnement 2020.**

Comme chaque année, le PETER pour assumer ses obligations contractuelles quant à l'animation du GAL, présente une demande de financement pour les charges de fonctionnement.

**Dépenses présentées :**

<b>DEPENSES DE PERSONNEL</b>					
Agent	Coût annuel	Quotité	Coût horaire	Temps consacré à Leader en heures	Montant présenté
CHARLIER Maxime	53 877,72 €	50%	33,53 €	803,50	26 938,86 €
FAYE Aude	39 963,00 €	100%	24,87 €	1607,00	39 963,00 €
LESUEUR Lissette	39 093,36 €	50%	24,33 €	803,50	19 546,68 €
<b>TOTAL</b>					<b>86 448,54 €</b>

DEPENSES FORFAITAIRES - COUTS INDIRECTS	
Taux forfaitaire de 15% des dépenses de rémunération	12 967,28 €

Autres charges hors assiette du dossier LEADER	
Charges générales, charges exceptionnelles, autres charges de gestion courante	26 306,72 €

Le total des dépenses prévisionnelles s'élèvent à 125 722,54€.

Plan de financement :

Plan de financement LEADER	Assiette éligible dossier 19.4 (salaires chargés + forfait 15% de fonctionnement)	Assiette hors dossier 19.4 (frais de fonctionnement hors forfait 15%)
Europe	79 532,66 €	
Région	9 941,58 €	
Département 34	4 970,79 €	
Département 30	4 970,79 €	5 029,21 €
Autofinancement PETR		21 277,51 €
<b>Total</b>	<b>99 415,82 €</b>	<b>26 306,72 €</b>

Le Département du Gard est également sollicité pour une aide financière de 5 029,21 € pour les frais de structures et coût indirect hors des 15% forfaitaires du dossier LEADER, soit une demande totale de 10 000€. En effet, les frais de structure et coût indirect prévisionnel 2020 du PETR s'élèvent pour 2 ETP à environ 39 000€.

Résultat du vote :

Vote pour : 5

Abstention : 0

Vote contre : 0

#### Délibérations préparatoires au Comité Syndical du 8 octobre:

##### **2. Souscription au contrat groupe d'assurance statutaire**

Faisant suite à la délibération prise en février 2019 permettant au Centre de Gestion du Gard de mener une consultation pour un contrat groupe d'assurance statutaire et compte tenu des propositions retenues, il sera proposé au comité syndical de souscrire au contrat proposé par Courtier GRAS SAVOYE/Assureur AXA.

Il n'y a pas de remarque sur cette proposition.

##### **3. Convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires**

Dans la même démarche, il est proposé de confier au Centre de Gestion du Gard la gestion des sinistres dans le cadre du contrat précédemment évoqué.

Il n'y a pas de remarque sur cette proposition.

##### **4. Modification du siège de la régie d'avance du PETR**

Le déménagement du siège du PETR entraîne de fait un changement du siège de la régie qui doit être acté dans les statuts.

Il n'y a pas de remarque sur cette proposition.

##### **5. Signature de la Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard**

Le Conseil départemental du Gard présente une charte d'engagement pour une alimentation de qualité qu'il demande aux territoires d'adopter. Il n'y a pas d'impact financier à cet engagement.

La démarche est approuvée par le bureau.

##### **6. Approbation du projet de territoire du PETR**

Les membres du groupement de cabinets, Isabelle Farge et Catherine Claustre, sont présentes pour évaluer le Powerpoint qui sera présenté lors du comité syndical. La présentation devra se limiter à 30 mn maximum pour laisser place à un moment de discussion autour de projet de territoire.

M. Rey fait remarqué que la présentation ne reprend pas à l'identique les items du rapport ce qui ne facilite pas le suivi de la présentation. Il est demandé que le schéma soit repris dans les diapos et les couleurs des blocs éclaircies pour plus de visibilité.

- La communauté de communes Pays de Lunel souhaite que son Président puisse apparaître sous forme d'un « édito ». Une première proposition de faire un encart sous la page consacrée aux vice-présidents ne recueille pas l'unanimité.

M. Charlier propose de l'inclure sous la frise reprenant les étapes importantes de la création du PETR, et dans laquelle doit figurer la signature de la convention de partenariat avec la CCPL. Cette proposition est acceptée.

Il est demandé que soit mentionnée la communauté d'origine des vice-présidents pour montrer la répartition géographique des élus.

M. Martinez insiste pour qu'un nombre suffisant d'exemplaires soient à disposition des communautés de communes.

Il n'y a pas de remarques sur la proposition du projet de convention territoriale. Le rapport peut être présenté au comité syndical.

#### 7. Question diverse : Demande de financement au titre de la coopération LEADER pour les échanges et le déplacement en Tunisie

Le projet de coopération avait été présenté en comité syndical et approuvé par délibération le 25 juin dernier. Un programme établi avec les partenaires français et tunisien prévoit une rencontre en octobre 2019 en Tunisie.

M. Charlier rappelle les points développés par cette coopération et à laquelle le PETR apporte son expertise et son expérience, que ce soit en matière de participation des acteurs locaux aux instances décisionnaires locales, de valorisation des déchets plastiques avec le projet « Reseaclons » porté dans le cadre du FEAMP, ou que ce soit sur les problématiques communes des territoires méditerranéens du Nord et du Sud liées à la pêche et l'agroécologie.

Il est précisé que la coopération est financée à 100%.

Il n'y a pas de remarque sur cette proposition.

La séance est levée à 16h00.

Le Président, Pierre Martinez

